



Association Sportive LES BISONS  
24620 LES EYZIES DE TAYAC  
Tél. :06 62 11 63 05 (Jean-Baptiste LEPERS)

## Objet : demande de sponsoring

Madame, Monsieur,

Notre association sportive AS LES BISONS, club de football des Eyzies de Tayac, a comme projet la recherche de sponsors ou partenaires financiers.

Ainsi, nous cherchons le soutien d'entreprises locales qui pourraient nous aider, soit sous forme de dons en matériels, soit sous forme d'aide financière.

Il va sans dire que nous afficherons votre nom et votre logo sur tous nos supports de communication liés au club : Site Internet, banderoles, affiches... (voir annexe)

Nous sommes à votre disposition pour vous présenter ce projet avec plus de détails lors d'un rendez-vous, si vous le jugez nécessaire.

Dans l'espoir que vous serez sensible à cette demande, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

---

## ATTESTATION DE FRAIS PUBLICITAIRES

Je soussigné.....Trésorier de l'AS LES BISONS

Atteste avoir reçu la somme de .....EUROS de l'entreprise.....

Somme en lettre.....EUROS

À titre de sponsoring destine à notre équipe de football pour la saison 2011-2012

Signature entreprise

signature ASLB

Fait à..... Le .....

La totalité de cette somme sera réservée à notre activité sportive, à savoir, selon notre meilleure convenance :Cotisations au Club, Inscriptions aux competitions, materiel...

# POURQUOI SPONSORISER ?

## DEVELOPPER LE MERCHANDISING

Associer des produits à un événement sportif ou culturel, leur confère de la valeur ajoutée. Ces produits peuvent être vendus ou offerts aux clients.

## DEVELOPPER SA CLIENTELE

Lier sa marque à des initiatives culturelles, sportives, sociales ou scientifique permet à l'entreprise de renforcer sa notoriété et son image à travers des valeurs transmises par l'exclusivité du projet parrainé. Cela lui permet également de s'intégrer aisément dans ce que l'on appelle des « niches » (critères géographiques, sociaux, de revenus, d'âge, etc.). Elle peut ainsi cibler un style de clientèle et en modifier sa perception de la marque, et donc provoquer l'impulsion d'achat.

## INTERET MEDIATIQUE

Acheter des encarts ou des spots publicitaires coûte très cher. En parrainant un projet, les sociétés bénéficient de la couverture médiatique de celui-ci, ce qui revient beaucoup moins cher, tout en étant plus étendue.

## INTERET FISCAL

(Source : <http://www.culture.gouv.fr>)

**Charge déductible pour la détermination du résultat fiscal pour le sponsoring** L'article 39-1-7° du code général des impôts prévoit que les dépenses de parrainage sont déductibles des résultats imposables de l'entreprise qui les engage lorsqu'elles sont exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation.

Cette condition est considérée comme remplie lorsque :

- l'identification de l'entreprise qui entend promouvoir son image de marque est assurée quelque soit le support utilisé (affiches, annonces de presse, effets médiatiques, etc. ) ;
- les dépenses engagées sont en rapport avec l'avantage attendu par l'entreprise.
- Celle-ci doit être en mesure de justifier que les charges supportées à l'occasion d'une action de parrainage ne sont pas excessives eu égard à l'importance de la contrepartie attendue. Les dépenses engagées doivent satisfaire les conditions générales des charges au même titre que les autres frais généraux.
- Par son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.
- 

## Réduction d'impôts pour le mécénat :

• **Pour les entreprises** : 60% de réduction d'impôt plafonnés à 0,5% du chiffre d'affaire, avec possibilité, en cas de dépassement de ce seuil, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Concernant le mécénat en « compétence », l'effort de l'entreprise sera valorisé dans la convention de mécénat au prix de revient de la prestation apportée.

Pour le mécénat en nature, le montant susceptible d'être déduit est égal à la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock (art. 38 nonies de l'annexe III au CGI).

Les contreparties (entrées gratuites, mise à disposition d'espaces, etc.) en terme de communication sont admises à hauteur de 25% du montant du don, sans plafonnement.

• **Pour les particuliers** : 66 % de réduction d'impôt plafonnés à 20% du revenu imposable. Par ailleurs, le taux de réduction est porté à 75 % (dans la limite de 470 €), pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif procédant à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, qui contribuent à favoriser leur logement ou qui procèdent à titre principal, à la fourniture gratuite de soins.

Les contreparties (épinglettes, cartes de vœux, etc.) sont plafonnées à hauteur de 25% du montant du don, dans une limite forfaitaire de 30€ : elles sont donc très limitées.

# ANNEXE

## PACK 1

Encart publicitaire (petit) sur le site internet et le calendrier..... 50 Euros

## PACK 2

Encart publicitaire (grand) sur le site internet et le calendrier..... 80 Euros

**SOUTENEZ LES BIONS**  
**Votre publicité ICI !!!!!**

**CALENDRIER**  
50€

**www.les-bisons.com**  
Association Sportive Les Bisons Football club - LES EYZIES DE TAYAC BREUIL

**80€**

**50€**

**L'ÉCOLE DES BIONS**

Le site internet des BIONS [www.les-bisons.com](http://www.les-bisons.com) est consulté chaque mois par de nombreux visiteurs (1000 à 3000 connexions/mois) qui suivent l'actualité des Bisons ou se rendent régulièrement chaque lendemain de match pour connaître le résultat de l'équipe!!!

## PACK 3

Création d'une banderole publicitaire sur le stade..... 350 Euros



La banderole sera fabriquée par nos soins (logo et texte fournis par vos soins).  
Bache micro perforée avec oeillets de fixation  
(accrochage et démontage à chaque match des Bisons à domicile (LES EYZIES))

Dimensions :

Hauteur : 80 cm  
Largeur : 3 Mètres

Autres dimensions possibles..... A définir